



**Campagne de taxe
d'apprentissage
Année 2023
Masse salariale de l'année 2022**



ET SI VOUS VERSIEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE A NOTRE COLLEGE ?

Si vous êtes chef d'entreprise ou si vous connaissez des entreprises susceptibles de verser au collège tout ou partie de leur taxe d'apprentissage, n'hésitez pas ! Aidez-nous !

Madame, Monsieur,

Notre collège, parce qu'il possède une Section d'enseignement Général et Professionnel Adapté (S.E.G.P.A), est un établissement répondant aux critères définis à l'article L6241-5 du Code du Travail, il est habilité à percevoir **le solde de la taxe d'apprentissage**.

La première collecte de ce solde interviendra via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2023. Les sommes dues seront collectées par les URSSAF et les MSA et reversées à la Caisse des Dépôts.

Vous pourrez alors, via la plateforme Sol Téa, mise à disposition par la Caisse des Dépôts, affecter cette somme à notre établissement.

Pour cela, il vous faudra donner le code UAI de notre établissement :

**Collège Louis Pasteur
Code UAI : 0910009R**



SOLTÉA, plateforme de
répartition du solde de la
taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage constitue pour notre SEGPA une ressource supplémentaire non négligeable.

Elle permet d'acheter les matières premières, de renouveler l'outillage, le petit matériel, de financer des projets au bénéfice des élèves et d'améliorer la qualité du cadre d'étude des 2 champs professionnels.

Projets réalisés en 2021/2022

Ce que nous avons déjà réalisé :

Réhabilitation de la partie Service du plateau technique Hygiène Alimentation Services
Construction d'un nouveau bar



Le bar finalisé



Création d'une mini entreprise baptisée « Pasteur Couture Eco » qui, suite à une étude de marché, fabrique et vend des produits d'hygiène fabriqués en coton bio, tels que :

- Des lingettes démaquillantes lavables,
- Des éponges
-

Les bénéfices de cette vente, ont été donnés à l'association AFAO.

<https://afao.asso.fr/accueil/>



Transformation d'un abri de jardin en abri urbain, donné en 2022 à l'association La Pépinière de Yerres et installé dans leur jardin collaboratif.
Les images ci-dessous présentent le produit terminé.

L'abri urbain préparé dans notre atelier en 2021/2022



L'abri urbain installé dans le jardin collaboratif à Yerres en 2022



La Pépinière de Yerres

@pepinieredeyeres · Organisation à but non lucratif